

VD_GERICHTE ZL17.028512 vom 10. Januar 2018

VD Tribunal cantonal, 2018-01-10, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZL17.028512

FR: VD_GERICHTE ZL17.028512 du 10 janvier 2018

IT: VD_GERICHTE ZL17.028512 del 10 gennaio 2018

Erwägungen

E. 2

Annuler la décision sur opposition rendue par l'OVAM le 29 mai 2017 et le prononcé de l'OVAM du 11 mai 2017 ainsi que sa décision du 5 mai 2017.

E. 3

Ordonner à l'OVAM d'établir un nouveau prononcé fixant les subsides mensuels de A.B._____ et B.B._____ à CHF 278.- chacun dès le 1er juin 2017 jusqu'à nouvel avis.

E. 4

Ordonner à l'OVAM de verser CHF 343.- à N._____ Assurance Maladie à titre de subside complémentaire en faveur de A.B._____ et CHF 343.- à Z._____ Assurances à titre de subside complémentaire en faveur de B.B._____ [...].

- 3 -

E. 5

a) Il résulte de ce qui précède que le recours, mal fondé, doit être rejeté dans la mesure de sa recevabilité. b) Le présent arrêt est rendu sans frais judiciaires, ni dépens (art. 91 et 99 LPA-VD). Par ces motifs, la juge unique p r o n o n c e : I. Le recours est rejeté dans la mesure où il est recevable. II. La décision sur opposition rendue le 29 mai 2017 par l'Office vaudois de l'assurance-maladie est confirmée. III. Il n'est pas perçu de frais judiciaires, ni alloué de dépens. La juge unique : La greffière : Du L'arrêt qui précède est notifié à : - A.B._____, - Office vaudois de l'assurance-maladie, par l'envoi de photocopies.

- 9 - Le présent arrêt peut faire l'objet d'un recours en matière de droit public devant le Tribunal fédéral au sens des art. 82 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral ; RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral (Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne) dans les trente jours qui suivent la présente notification (art. 100 al. 1 LTF). La greffière :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.